SEPT PERSONNES ONT PÉRI AU MAROC DANS L'ACCIDENT DE L'AVION ITALIEN

Casablanca, 26. — L'enquête sur les circonstances de l'accident survenu dans les Ida Bouzia à l'avion italien effectuant le service Amérique du Sud-Italie, s'est poursuivie au cours de la journée d'hier.

Sept cadavres ont été dégagés des amas de ferrailles et de bois calciné. Les corps des victimes ont été mis en bière et sont attendus à Tamanar dans le courant de la journée.

Des premiers éléments de l'enquête, il résulte que l'avion, trompé par le brouillard et poussé par un gros vent venant du Sud, a fait un atterrissage forcé dans un lieu particulièrement accidenté.

En touchant le sol, il continua de rouler sur une centaine de mètres et alla percuter contre le flanc de la montagne. Le choc a dû provoquer l'explosion du réservoir d'essence. Les autorités italiennes ont été avisées.

UN PILLEUR D'APPARTEMENTS ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 26. — Des Inspecteurs de la Police judiciaire ont arrêté, alors qu'il sortait d'un appartement qu'il venait de cambroler, 125, boulevard Masséna, le nommé Jean Brenot, 36 ans, habitant sous le faux-nom de Derval en hôtel, 18, rue Augereau.

Au cours de son interrogatoire, il a été établi que Brenot avait été déjà condamné à la suite de plus de 50 cambriolages. Mobilisé le 4 septembre au 25e Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique, il déserta le 5 octobre dernier.

Depuis, comme il a commis de nouveaux cambriolages, notamment dans des appartements de mobilisés et que ces actes de pillage sont prévus par la loi, le déserteur sera déféré au Parquet militaire ainsi que sa maîtresse et complice, Suzanne Pilot, 23 ans, née à Chartres.

Une perquisition faite chez Brenot a permis de découvrir de nombreux objets volés.

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE DES ESCROQUERIES AUX FAUX VIREMENTS EST CLOSE

Paris, 26. — M. Pihiet, juge d'instruction, vient de terminer son information dans l'affaire des escroqueries commises aux faux virements où 80 individus se présentèrent dans les succursales de province d'un établissement de crédit parisien.

Ces individus presentaient de faux états civils et des lettres d'avis de virement s'élevant à 75.000 fr. Ils ont visité 41 succursales, notamment à Avignon, Beauvais, Besançon, Béziers, Blois, Cannes, Châlons-sur-Marne, Chambery, Charleville, Clermont-Ferrand, etc.

Chaque équipe était composée de trois hommes dont un encaisseur. Ils se rendaient en automobile dans la ville designée et opéraient à l'aide de leurs faux papiers. Ils ont ainsi touché 2.175.000 fr.

Les escrocs échouèrent dans 12 villes : à Bourges, Caen, Calais, Chartres, Châteauroux, Douai, Le Havre, Montpellier, Nevers, Soissons, trouville et Vierzon. M. Pihiet a renvoyé pour escroquerie devant le tribunal correctionnel 12 de ces escrocs et parmi eux le chef Fernand Lefebvre, directeur d'une imprimerie clandestine à Brunoy, que l'on accuse d'avoir fabriqué tous les papiers necessaires à cette escroquerie.

ACTIVITÉ DE LA R. A. F.

Londres, 26. — Le Ministère de l'Air communique que le jour de Noël des avions de la « Royal Air Force » en patrouille de protection des flotilles de pêche de la mer du Nord aperçurent des navires patrouilleurs allemands qui ouvrirent le feu. Les avions anglais ripostèrent en bombardant les navires allemands. Aucun appareil anglais n'a été touché.

Vœux de Nouvel An du Roi des Belges à son Armée

Bruxelles, 26. — Le ministre de la Défense nationale vient de porter à la connaissance de l'armée l'ordre du jour suivant du Roi :

« A l'approche du nouvel an, je tiens à adresser aux officiers, sous-officiers, grades et soldats, les vœux que je forme pour eux et pour leurs familles. Je sais les sacrifices que le service de la patrie impose depuis plusieurs mois, surtout aux rappelés et à leurs proches, et j'apprécie l'abnégation patriotique avec laquelle tous les acceptent. Que chacun soit convaincu que nos efforts constituent la meilleure garantie pour la sauvegarde de nos foyers et le maintien de la paix, si ardemment désirés par le pays tout entier ».

La situation politique de la Belgique

M. Pierlot, premier ministre, en a fait un exposé au roi Léopold III

Bruxelles, 26. — M. Pierlot, premier ministre, a fait au Roi un exposé de la situation politique. Le Gouvernement consacrera les derniers jours de l'année aux travaux parlementaires, en vue de terminer les débats sur les budgets financiers et les lois d'impôts qui sont des plus urgents. Selon les milieux officiels, il ne peut donc être question, en ce moment, d'une modification de la formule gouvernementale ; il se confirme qu'une décision sera prise à ce sujet dans les premiers jours de janvier.

Déclaration de loyauté envers le Roi de Roumanie

Bucarest, 26. — Le jour de Noël, le président du Conseil, M. Tatarescu, accompagné du général Iliasievici, chef de la maison militaire du roi, et du général Tenesco, chef du grand état-major, est arrivé à la ville frontière de Cétatea Alba. A cette occasion, les représentants des minorités allemande, ukrainienne, arménienne et israélite, ont fait une déclaration de loyauté envers le roi, le gouvernement et l'armée roumaine.

M. MOSCICKI A QUITTÉ LA ROUMANIE POUR LA SUISSE

Bucarest, 28. — A la suite d'une consultation de médecins venus à Craiova, dernière résidence roumaine du président Moscickl, l'ancien président de la République polonaise a été autorisé à quitter la Roumanie pour se rendre en Suisse. Accompagné de Mme Moscickl et de sa fille, M. Moscicki est parti hier par le Simplon. Son départ avait été jusqu'à présent tenu secret par les autorités roumaines. On espère à Bucarest qu'un séjour dans une station d'altitude et des soins constants, permettront au président Moscicki un rétablissement rapide.

L'AGITATION COMMUNISTE DANS LES BALKANS

Une mise au point du journal « Politika » de Belgrade

Certains articles récents de la presse étrangère au sujet de l'agitation communiste dans les Balkans, ayant causé en Yougoslavie une assez vive émotion, le « Politika » y répond aujourd'hui dans un éditorial d'inspiration officieuse intitulé « Soucis superflus » et disant notamment : «Certaine presse étrangère portée au pessimisme, met en relief les aspirations séculaires de la Russie à la domination de la Mer Noire et à l'influence dans les Balkans.

» On peut dire en fait que les soucis que se fait à cet égard une grande partie de la presse étrangère, sont superflus, ils découlent ou bien d'une mauvaise information, ou bien d'on ne sait quels mobiles. Ils ne rendent en tous cas, aucun service à la cause de la paix et de la tranquillité dans les Balkans.

» La Yougoslavie et les autres pays balkaniques appliquent scrupuleusement une politique de neutralité et il n'est de l'intérêt de personne de violer cette neutralité ».

L'éditorial montre ensuite que la structure sociale des pays balkaniques n'offre aucune prise aux théories de lutte de classes et que la mentalité tout patriarcale, traditionnelle et religieuse de leurs peuples n'en fait pas un terrain propice à des troubles sociaux, les manifestations universitaires et les grèves locales de ces derniers temps n'ont donc nullement le caractère symptomatique que leur attribue la presse étrangère.

ON CONDAMNE EN ESPAGNE LES VIOLENCES DE LA « HORDE ASIATIQUE »

Madrid, 26. — La décision du Président Roosevelt d'envoyer un représentant au Vatican est annoncée avec de gros titres dans tous les journaux espagnols. L' « Alcazar » écrit notamment :

« Il n'est pas niable que le Président Roosevelt est devenu le Paladin de la Paix du Monde. Dans les circonstances actuelles, et surtout quand la horde asiatique porte des coups violents contre la civilisation chrétienne tentant de la détruire, il faut souligner le geste du Président Roosevelt comme un

L' « Osservatore Romano » approuve sans réserve le discours de M. Daladier, celui du Roi d'Angleterre et le message de M. Roosevelt

Cité du Vatican, 26. — Les messages radiodiffusés de M. Daladier et du roi George VI sont amplement reproduits par « l'Osservatore Romano » qui leur consacre des commentaires élogieux.

On pourrait difficilement concevoir, écrit le journal du Saint-Siège, au sujet de l'allocution du président du Conseil français, un discours plus humain, plus généreux pour tous ceux qui sont actuellement plongés dans le deuil, la souffrance et l'angoisse, pour tous, même pour les ennemis. M. Daladier a eu en effet, des paroles de profonde compréhension pour le peuple allemand et « l'Osservatore Romano » de souligner que les sentiments exprimés par le chef du gouvernement français contribuent hautement à renforcer l'invulnérable unité des esprits qui est la plus grande force du pays.

L'organe officieux fait aussi écho aux paroles du roi d'Angleterre et souligne tout particulièrement la phrase du message dans laquelle il est dit que la guerre des alliés n'est autre que « La lutte du bien contre le mal » et que « la civilisation chrétienne est leur civilisation ».

L'Osservatore Romano » publie également la traduction italienne intégrale de la lettre envoyée au Saint-Père par M. Roosevelt.

SPORTS

LA COUPE DE NOEL

Voici le gagnant HATOT sortant de la Seine après sa victoire que nous avons relatée hier. (Photo Nyt - 33.422).

DANS LA RÉGION

SORTI DE LA PRISON DE BÉTHUNE L'ESCROC DEBART, DE LA BANDE HELLEBOID ET Cie SE FAIT ARRÊTER A CREIL

Déjà, il avait commencé à faire de nouvelles victimes

Dans le courant de l'année, nous avons eu à maintes reprises à narrer les exploits d'une bande d'écumeurs de l'épargne qui fit tant de ravages dans nos régions : la bande Helleboid, Debart et Cie.

Le procès de ces escrocs occupa plusieurs audiences du tribunal correctionnel de **Béthune**.

Helleboid, le chef de bande, purge actuellement une peine de deux ans de prison.

Quant à Léon Debart, l'une des principales vedettes de la bande d'écumeurs, il n'eut pas à se plaindre de la sévérité de ses juges, puisqu'il ne fut condamné qu'à trois mois de prison et 20 ans d'interdiction de séjour.

En fait, il fut détenu près de 15 mois. A sa sortie de la prison de Béthune, il ne tarda pas à reprendre ses escroqueries, mais il n'eut pas de chance, car il vient de se faire prendre en flagrant délit et arrêter à **Creil** (Oise).

Le commissaire de police de la ville de Creil a opéré ainsi un magnifique coup de filet, Debart étant un repris de justice notoire.

Un triste passé

Cet individu est deux fois interdit de séjour, 14 fois condamné et 27 fois inculpé. Il est passible de la relégation.

Debart n'avait pas cherché longtemps les « moyens » qui devaient lui permettre de soustraire beaucoup d'argent et à faire de nombreuses victimes.

Qu'on en juge !

Un homme se disant représentant de commerce (c'est Debart) et s'appeler Vasseur, se présentait il y a quelques jours chez M. Charpentier, marchand de couleurs, rue Jaurès, à Creil.

30 % à la commande

Il était, disait-il, voyageur de la maison de savons Palma, de **Saint-Sauive** (Nord) et des hulles Lesieur.

Portant beau, langage facile, ce M. Vasseur réussit à capter la confiance du commerçant, qui lui avait fait une commande de savon. Comme 30 % de la facture devaient être versés à la commande, contre remise d'un reçu régulier sorti d'un livret à souche de la maison Palma, l'acheteur creillois remit la somme de 277 francs.

Pour conclusion de marché, le soi-disant Vasseur offrit l'apéritif à M. Charpentier. Celui-ci accepta. Quand le voyageur sortit du café, M. Charpentier eut l'idée de consulter le bottin afin de se rendre compte de l'existence et du siège de la maison Palma. Il eut alors la désagréable surprise de constater que cette maison n'existait pas à **Saint-Saulve**.

Il était un peu tard, et M. Charpentier alla conter son histoire au commissariat de police.

Les agents, accompagnés du commerçant, se mirent à la recherche du trop fameux représentant.

Ils le trouvèrent peu de temps après à l'Hôtel du Chemin de Fer, où il devait passer la nuit.

Pincé en prenant un digestif

Le sol-disant Vasseur était tranquillement assis et dégustait un digestif de premier choix. Quand il se vit reconnu par M. Charpentier, il protesta de sa bonne foi, déclarant qu'il avait de hautes relations, etc., etc...

Mais toutes ces fanfaronnades ne servirent à rien. M. le Commissaire de police de Creil, alerté par téléphone, arriva aussitôt pour vérifier l'identité de l'individu. Le commissaire trouva un livret militaire au nom de Léon-Emile Debart, 38 ans et une carte de combattant portant le même nom. Le commissaire, déjà suffisamment édifié, pria Debart de le suivre au commissariat, mais Debart refusa et proféra des insultes. On dut lui passer les menottes.

Naturellement on profita de la circonstance pour fouiller la chambre de l'individu.

Dans ses papiers, on retrouva le fameux livre à souches de la soi-disant maison de savons, mais chose étrange, les souches devant rester au carnet avaient disparu, ceci tout naturellement pour ne pas permettre de retrouver les clients déjà visités et qui avaient versé des arrhes.

On découvrit également une serviette toute neuve de la S.N.C.F., puis encore d'autres papiers très intéressants pour la justice, sur l'organisation d'une nouvelle affaire d'escroqueries qui devait s'intituler la **Caisse Mutuelle Agricole du Nord**. Il n'y avait plus que les imprimés à faire, tout était prêt.

Léon Debart, alias Vasseur, fut donc déféré au Parquet de Senlis, puis écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de vagabondage, escroqueries, outrages à agents, vol et défaut de titre de circulation.

Ajoutons qu'il y a environ trois semaines, Debart commit quelques délits de grivèlerie d'auberge à **Bethune**.

Dans un café de la rue Sadi-Carnot il s'offrit, avec des amis, une bouteille de Chambertin qu'il ne paya pas.

Le soir de la même journée, après la tournée des « grands ducs », il sabla le champagne dans un autre café du Faubourg d'Arras, laissant comme souvenir au tenancier une note à solder de près de 400 francs.

Grève des mineurs du Borinage et de Charleroi

Bruxelles, 26. — Les ouvriers mineurs du Borinage se sont mis en grève ce matin. Un récent arrêté royal avait fixé à 8 heures au lieu de 7 h. 1/2 la durée du travail pour les équipes de fond. C'est à partir de mardi matin que la nouvelle mesure devait être appliquée. Les mineurs ont refusé de descendre dans le puits, réclamant le *statu quo*.

Le Congrès des Mineurs a été convoqué à Bruxelles.

On apprend, à la dernière heure, que la grève s'est étendue, au cours de la matinée, à 6.000 mineurs de Charleroi.

UN OUVRIER A LES JAMBES BROYÉES AUX MINES DE MARLES

Sous ce titre nous avons rendu compte de l'accident survenu à l'ouvrier Andrzejewski Jean, âgé de 45 ans, demeurant à **Marles-les-Mines**, 48, rue de Champagne, qui au moment où il s'apprêtait à remonter au jour eut les deux jambes broyées par une loco Diésel, au puis N° 2.

L'amputation des deux membres s'en est suivie.

Nous apprenons que la malheureuse victime n'a pu survivre à ses blessures et qu'Andrzejewski est decédé dans la matinée de lundi à l'hôpital.

BOURSE DE LILLE

du 26 Décembre 1939

CHARBONNAGES. — Aniche, 1233, 1274 ; Anzin, 574, 580 ; Béthune, 6000, 6010 ; (dixième), 595, 614 ; Blanzy, 1090, 1093 ; Bruay, 964, 985 ; (dixième), 99, 100 ; Carvin, 693, 698 ; Courrières, 230, 230 ; Dourges, 995, 1000 ; Escarpelle, 2815, 2601 ; Lens, 310, 315 ; Liévin, 175.50, 182 ; C. 30 a, 5500, 5595 ; Marles 70e, 488, 500 ; Nord d'Alais, 395, 380 ; Ostricourt, 1021, 1021 ; Thivencelles, 143, 143 ; Vicoigne, 529, 539.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ. — Artésienne F. et Lum., 160, 159 ; Béthunoise, 195, 195 ; Contin. du Gaz, 1095, 1110 ; Electr. et Gaz du Nord, 330, 338 ; Electr. Nord, 308, 311 ; Energ. Electr. N. Fr., 313, 315 ; Hersin-Coupigny, 242, 245.

METALLURGIE. — Aciéries Longwy, 300, 305 ; Aciéries Nord, 250, 259 ; Sambre et Meuse, 395, 395 ; Etabl. Arbel, 815, 780 ; Blache-Saint-Vaast, 230, 239 ; Denain et Anzin, 1299, 1300 ; Fives-Lille, 595, 575 ; F. et A. Mar. Hom., 435, 442 ; F. et A. Nord et Est, 594, 597 ; Mat. Franco-Belge, 1280, 1315 ; Jeumont, 310, 310 ; Part, 628, 630 ; Louvroil M.-Aulnoye, 452, 452.

INDUSTRIES TEXTILES. — Agache Fils, 405, 410 ; Lyonn. de Textiles, 331, 349 ; Saint Frères, 215, 234 ; Tiberghien, 145, 165.

VALEURS DIVERSES. — Crédit du Nord, 251, 251 ; Ciments Boulonnais, 232, 240 ; Cim. Français, 1375, 1316 ; Mat. Constr. Loisne, 171, 168 ; Poliet et Chausson, 435, 435 ; Engrais Auby, 190, 194 ; Glaces et Verres Sp. N., 2245, 2245 ; Kali Sainte-Thérèse, 875, 885 ; Kuhlmann, 800, 812 ; Péchiney, 1800, 1820 ; Saint-Gobain, 2285, 2290 ; Asturienne des Mines, 222, 217 ; Tekkah, 1485, 1500 ; Bièvre-Boissonne d'Alim., 382, 395 ; Hénin, 134, 134.

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921, 508 ; 1923, 505 ; 1928 (Janvier-Juillet), 513 ; 1928 (Mars-Septembre), 518 ; 1927, 525 ; 1931 (remb. à 1.000), 740 ; 1931 (bon 2.000), 1803 ; 1931 (bon 500), 445 ; 1934, 890 ; 1935, 940 ; 1936, 1005 ; 1938, 960. — Département du Pas-de-Calais 1926, 513 ; 1927, 523 ; 1929, 935 ; 1933, 925. — Ville 1935, 747. — Roubaix 1931, 707. — Crédit National 1919, 532 ; 1920, 502 ; 1922, 545 ; 1923 (Février-Août), 530 ; 1923 (Avril-Octobre), 525 ; 1924, 540. — Denain et Anzin 1927, 975. — Eglises dévastées (Cr. de Reconstr.) 1928 5 %, 508 ; 1928 5 %, 1002 ; 1931, 885. — Grosse Métallurgie 1931, 913. — Houillères du Nord et du P.-de-C. Janvier 1931, 895 ; Mars 1931, 892 ; Juin 1931, 885 ; Août 1931, 896. — Union Financière du Nord et de l'Est, 952. — Artésienne de Force et Lumière 1935, 790. — Blache St-Vaast 1929, 805. — Senelle-Maubeuge 1930, 815 ; 1931, 1675. — Agache fils, 470. — Auxiliaire de crédit pour l'Industrie laitière, 630. — Chigot et Cie, 552. — Glorieux et De Pierrepont, 606. — Le Blan et Cie, 470. — Lemaire-Destombes, 811. — Motte-Bossut fils 6 %, 830 ; 5 %, 715. — Société de Filature (Anciens Etab. Desurmont et fils), 636. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle), 860. — Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 760. — Kuhlmann 1930, 905. — Soumont (Mines de), 658. — Beeringen, 810. — Bruay 1932, 941. — Courrières 1910, 485 ; 1930, 785. — Liévin 1928, 435. — Limbourg-Meuse, 805. — Thivencelles 1908, 390 ; 1931, 721.

COUPONS ANNONCES

26 Décembre. — Aciéries de Blanc-Misseron (action de priorité). N° 14. Coupon brut, 40 ; net à payer : porteur, 22.625.

28 Décembre. — Exploitations minières de l'Indo-Chine (act.) (acomte) N° 10. Coup. brut, 25 ; net à payer : 20.50 ; port., 18.25. (Part). N° 3. Coup. brut, 15.26 ; net à payer : nom, 12.51 ; port., 11.14.

29 Décembre. — Arbel. N° 24. Coup brut, 40 : net à payer : nom., 34.10 ; port., 29.20.

2 Janvier. — Saint-Quentinoise d'Eclairage (action ancienne) (solde) Coup. brut, 75 ; net à payer : nom, 51.50. (Action nouvelle). Coup. net à payer : nom., 52.275. — Deroncq et Cie (intérêts et acompte) N° 99. Coupon brut, 20 ; net à payer : nom, 18.40 ; port., 12.88.

15 Janvier. — Liévin (acompte) N° 29. Coup. brut, 5 ; net à payer : nom., 4.10 ; port., 3.28.

A CEUX QUE LA TOUX EMPÊCHE DE DORMIR

Si la toux vous empêche de dormir, vous épuise, vous rend la vie insupportable, si rien ne vous soulage, essayez le SANTOS. Des milliers de malades lui doivent le soulagement et la guérison. SANTOS est une émulsion végétale concentrée, trois fois plus active que les sirops. Le flacon 9.95 toutes Phies et Lab. du SANTOS, 4, rue Magueone, MONTPELLIER 9034

Agriculture Commerce Industrie

LES RÉQUISITIONS DE CHEVAUX DANS L'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture du Nord communique :

« Les cultivateurs qui ont eu un ou plusieurs chevaux réquisitionnés et qui estiment les prix de ces réquisitions sensiblement inférieurs au prix réel de ces chevaux, peuvent jusqu'au 31 décembre, dernier délai, former un recours devant le juge de paix de leur canton. (Décret paru au « Journal Officiel » du 7 décembre 1939.

» A cet effet : 1. Rédiger une réclamation séparée pour chaque cheval mentionnant le prix de réquisition ainsi que le prix réclamé comme normal et légitime ; 2. Joindre une lettre d'envoi énumérant le nombre de réclamations formulées. 3. Adresser cette lettre en la recommandant au greffier de la Justice de Paix ; 4. Garder la copie de cette lettre, ainsi que le récépissé de la poste ».

MARCHÉ DE PARIS

Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 12.40 ; devant, 9.75 ; aloyau, 17.50 ; cuisses, 1-4 fr. ; train entier, 13 fr. ; Veaux : 1re qual., 17.50 ; 2e qual., 14.95 ; 3e qual., 12.95 ; pan cuisseau, 16.90 ; Moutons : 1re qual., 16.50 ; 2e qual., 14.45 ; gigots, 22 fr. ; carrés parés, 30 fr. ; épaule, 16 fr. ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 14.50 ; filets, 16.25 ; jambons, 16.75 ; lards, 11.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 26.25 ; Charente Poitou Touraine, 26.25 ; malaxés Normandie, 27.25 ; malaxés Bretagne, 24 fr.

Œufs : Picardie et Normandie, 1060 ; Bretagne, 880 ; Poitou et Touraine Centre, 950 ; Outre-Mer, 750.

Fromages : Brie moyen, 330 ; camembert, Normandie, 450 ; divers, 395 ; Pont-Lévêque, 510 ; Port-Salut, 1600 ; Gruyère et Comté, 1800.

Volailles : Canarde rouennaise, 21 ; nantais, 19.25 ; fermee, 16.50 ; lapins morts, 16 fr. ; oies en peau, 13.50 ; poulets morts nantais, 21.50 ; de Bresse, 27.25 ; poules de Bretagne, 18.50.

Poissons : Berbues, 15.50 ; bars, 20.50 ; harengs français, 4 fr. ; homards vivants, 35 fr. ; langoustes vivantes, 33.50 ; maquereaux français petits, 4.75 ; merlans ordinaires, 4.50 ; morues salées, 5.75 ; raies, 4.25 ; sardines salées Bretagne, 50 fr. ; soles, 31.50 ; huîtres Morennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Isigny, 190 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Lens, 28. — Au kilo : veau 17 à 28 fr. ; mouton, 17 à 24 fr. ; porc, 18 à 28 fr. ; beurre 28 à 30 fr. ; œufs, 34 fr. les ; lapin tué 22 fr. le kilo ; poulet tué, 24 fr. le k. ; lait, 2 fr. le litre ; pommes de terre 0.65 le kilo ; oignons 2 fr. le k. ; choux 1.75 à 2 fr. pièce ; poireaux 1 à 4 fr. la botte ; haricots 6.50 le kilo.

A Saint-Pol-sur-Ternoise, 26. — Beurre 14.50 à 15 fr. la livre ; œufs 28 à 30 fr. le quarteron ; volailles au couple ; poulets 35 à 42 fr. ; poulets d'un an, 60 à 75 fr. ; poulets de l'année, 38 à 50 fr. ; canards 30 à 35 fr. ; Barbarie 55 à 62 fr. ; pigeons (jeunes) 8 à 10 fr., (vieux) 10 à 12 fr. ; à la pièce : oies 35 à 40 fr. ; dindes 70 à 85 fr. ; lapins 18 à 34 fr. ; lapereaux 6 à 12 fr. ; pintades 16 à 20 fr. la paire.

A Béthune, 25. — Beurre, 13.75 à 14.25 la livre ; œufs, 30 à 33 fr. les 26 ; poulets, 40 à 50 fr. la couple ; poules, 45 à 55 fr. la couple ; canards, 35 à 60 fr. la couple ; pigeons, 13 à 14 fr. la couple ; lapins, 30 à 40 fr. la pièce ; oignons, 1.75 le kilo ; poireaux, 1.50 à 4 fr. la botte ; laitues, 2.25 la pièce ; choux verts, 1.50 la pièce ; choux-fleurs, 3.50 la pièce ; pommes de terre, 0.60 à 1 fr. le kilo ; haricots, 5 fr. le litre.

A Bruay-en-Artois, 26. — Beurre, la livre 14.50 à 15.50 ; œufs, les 26, 34 fr. ; pommes de terre, le kilo 0.75 ; poule de 25 à 26 fr., la couple de 45 à 68 fr. ; poulets de 25 à 35 fr., la couple de 45 à 66 fr.

LES PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS ONT ÉTÉ REÇUS EN ESPAGNE PAR LE MARÉCHAL PÉTAIN

Madrid, 26. — En raison de leur succes, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois, au lieu de regagner Paris, demain, iront donner des auditions de musique religieuse en l'église N.-D. Del Pilar de Saragosse et à l'Orféo Datala de Barcelone. Ils ont été reçus hier après-midi par le maréchal Pétain qui les a remerciés des efforts qu'ils ont faits pour faire connaître et aimer la France en Espagne. Ils se sont ensuite rendus à l'auditorium de la Radio Nationale où ils ont chanté ; toutes les stations du réseau d'Etat ont retransmis l'audition.

UN BEAU-PÈRE ASSASSIN PRÈS DE LA ROCHELLE

La Rochelle, 26. — Au hameau de Roinsac, près d'Achiac, le fermier Alexandre Landriau, 60 ans, a tué à coups de hachette sa belle-fille, Alice Landriau, 40 ans, dont le mari est mobilisé et un de ses petits-fils, Guy 4 ans ; il s'est suicidé ensuite d'un coup de fusil à la tête.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 258.836 est remboursé par 100.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés par 10.000 francs : 603 — 64.374

Trente numéros sont remboursés par 1.000 francs.

BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1939

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	72 70	74 10
3 % amortissable	85 75	87 ..
3 ½ % amortissable		
4 % 1917	78 50	77 50
4 % 1918	76 70	77 75
4 % 1920	111 75	113 15
4 % 1925	181 60	182 90
4 ½ % 1932 A	83 10	84 40
4 ½ % 1932 B	81 90	82 80
4 ½ % 1937	216 55	217 75
Obl. Trésor 4 ½ 1933	963 ..	967 ..
— 5 % 1934	898 ..	896 ..
— 5 % 1935	945 ..	937 ..
Chem. de fer Etat 4 %	369 ..	370 ..
— 5 %	389 ..	388 ..
P.T.T. 5 % 1928	506 ..	498 ..
— 4 ½ % 1929	436 ..	..
— 5 % 1934	921 ..	930 ..
— 5 % 1936	942 ..	944 ..
Obl. Tr. 4 % 1936 B	125 80	125 90
Bons Trésor 4 ½ 1933	1055 ..	1061 ..
— 5 % 1934	1018 ..	1025 ..
— 4 ½ 1934	1034 ..	1033 ..
— 4 % 1935	1020 ..	1020 ..
— 5 % 1937	1017 ..	1017 ..
Caisse autonome 4 ½ Crédit National	876 ..	899 ..
5 % 1919	530 ..	530 ..
5 % 1920	500 ..	..
Juillet 1922	547 ..	547 ..
Janvier 1923	523 ..	520 ..
Juin 1923	516 ..	518 ..
Janvier 1924	532 ..	537 ..
5 % 1932	503 ..	..
4 ½ % 1932	1000 ..	..
5 % 1934	1001 ..	..
5 % 1935	990 ..	985 ..
5 % 1937	1000 ..	1000 ..
6 % 1938	1045 ..	1040 ..
Dép du Nord 5 % 1921	501 ..	503 ..
Banque de France	8590 ..	8650 ..
Crédit Commercial	510 ..	514 ..
Société Générale	745 ..	746 ..
Suez Actions	17900 ..	17800 ..
Chem. de fer Est	587 ..	585 ..
— Lyon	865 ..	867 ..
— Midi	720 ..	722 ..
— Nord	836 ..	845 ..
— Orléans	862 ..	870 ..
Métropolitain	779 ..	770 ..
Electr. Paris	655 ..	650 ..
Elect. et Gaz du Nord	329 ..	815 50
Em. Elect. Nord Fr.	304 ..	..
Thomson Houston	223 ..	228 ..
Nord-Est	585 ..	600 ..
Denain-Anzin	1345 ..	1310 ..
Schneider	1650 ..	1660 ..
Tréfilerie du Havre	1180 ..	1181 ..
Béthune 10e	601 ..	605 ..
— actions	6040 ..	6010 ..
Courrières	230 ..	233 ..
Lens	302 ..	309 ..
Marles	483 ..	402 ..
Vicoigne	515 ..	534 ..
Boléo	91 ..	94 ..
Kali Ste-Th. 1910	865 ..	898 ..
Kuhlmann	810 ..	820 ..
Peugeot	490 ..	490 ..
Poliet-Chausson	440 ..	443 ..
Pian Young	110 ..	106 80
Egypte unif.	2725 ..	2750 ..
Japon 1907	1520 ..	1544 ..
Russe consolidé	4 ..	..
Royal Dutch	65500 ..	67000 ..
Sucrerie Egypte	1100 ..	1145 ..
Electrique L.-R.-T.	107 ..	108 ..
Cotonnière St-Quentin.	65 ..	..
Le Blan et Cie	350 ..	345 ..
Pérenchies	402 ..	404 ..
Saint-Frères	220 ..	225 ..
Aciéries de Longwy	300 ..	305 ..
— du Nord	248 ..	248 ..
— Paris-Outréau	1710 ..	1790 ..
— Samb. et Mse	394 ..	401 ..
Arbel	780 ..	800 ..
Atel. et Ch. France	348 ..	350 ..
Construct. Nord Fr.	342 ..	350 ..
Construct. mécan.	215 ..	204 ..
Fives-Lille	585 ..	570 ..
Jeumont act.	310 ..	315 ..
Louvroil	455 ..	488 ..
Senelle Maubeuge	600 ..	571 ..
Aniche	1248 ..	..
Anzin	565 ..	576 ..
Biangy	1100 ..	1096 ..
Carvin	700 ..	710 ..
Dourges	1000 ..	990 ..
Ligny-les-Aires	35 ..	..
Ostricourt	1000 ..	1025 ..
Lille-Bonnières Priv.	515 ..	516 ..
Lille-Bonnières Ord.	280 ..	276 ..
Verreries Aniche	465 ..	..
Ciments Français	1374 ..	1256 ..
Ciments Boulonnais	240 ..	235 ..
Cim. Or. Ste-Ben.	3900 ..	3845 ..
Bokanowski	71 ..	..
Marseil. de crédit	812 ..	814 ..
Zinc Silésie	29 ..	..
Asturienne des Mines	216 ..	224 ..
St-Raphaël	..	..
BANQUE COMPTANT		
Bruay	955 ..	800 ..
Clarence	..	101 ..
Liévin cp 1930	5550 ..	5850 ..
La Lucette	305 ..	320 ..
Tubize	52 ..	..
PARQUET TERME		
Banque de France	8510 ..	8775 ..
Banque de Paris	877 ..	899 ..
Union Parisienne	475 ..	..
Comptoir National	803 ..	809 ..
Crédit Foncier	2905 ..	2850 ..
Crédit Lyonnais	1593 ..	..
Pennaroya	467 ..	480 ..
Gafsa	952 ..	960 ..
St-Gobain	2270 ..	2283 ..
Citroën	535 ..	540 ..
Say	784 ..	798 ..
Foncières Egypte	4030 ..	4200 ..
Canadian Pacific	288 ..	292 ..
Wagons-Lits	47 ..	48 ..
Central Min	2830 ..	2890 ..
Montecatini	274 ..	274 ..
Rio-Tinto	3140 ..	3218 ..
Norvège Azot	1848 ..	1935 ..
BANQUE TERME		
Albi	880 ..	886 ..
Bruay 10e	97 ..	97 50
Caoutchouc	224 ..	228 ..
Chartered	215 ..	217 ..
De Beers ord.	1254 ..	1255 ..
Goldfield	482 ..	492 ..
Huile de Pétrole	283 ..	283 ..
Liévin Act.	180 ..	183 50
Malacca ord	165 ..	..
Mexican Eagle	69 50	70 75
Pernod	738 ..	750 ..
Randmines	1440 ..	1474 ..
Shell Transp.	814 ..	824 ..
Sliva Plana	45 50	46 ..
Tanganyka	55 50	56 75
Tharsis	413 ..	418 ..
Vieille Montagne	1428 ..	1460 ..

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, 386 ; 1875, 460 ; 1876, 468 ; 1892,